AVIS D' ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(ARTICLES L.123-9 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE DE SABLES ET GRAVIERS ET DES INSTALLATIONS ASSOCIÉES

PETITIONNAIRE : S.A.S. LE CIMENT ROUTE (SIÈGE SOCIAL : 11 AVENUE HENRI BARBUSSE – BP 910009 – 45701 VILLEMANDEUR)

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : OUZOUER-SUR-TREZEE, LIEUX-DITS « DÉPENDANCES DE LA TORTILLERIE», « DÉPENDANCES DE PONT CHEVRON » ET « LA MALPENSÉE »

DUREE DE L'ENQUETE: 32 JOURS, DU 4 JUIN AU 5 JUILLET 2019 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ETUDE D'IMPACT ET L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE, EST DEPOSE À LA MAIRIE D'OUZOUER-SUR-TREZEE OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE, SUR SUPPORTS PAPIER ET NUMÉRIQUE, PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET

LE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA PREFECTURE DU LOIRET : HTTP://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique

LE PUBLIC POURRA EGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE CIMENT ROUTE.

COMMISSAIRE ENQUETEUR : **M. GÉRARD ARRIVAULT,** ADMINISTRATEUR DE L'INSEE EN RETRAITE, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE D'OUZOUER-SUR-TREZEE AUX JOURS ET HEURES SUIVANTS:

- JEUDI 6 JUIN 2019 DE 9H00 À 12H00
- SAMEDI 22 JUIN 2019 DE 9H00 À 12H00
- VENDREDI 5 JUILLET 2019 DE 14H00 À 17H00

PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, LE PUBLIC POURRA EGALEMENT LUI ADRESSER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE D'OUZOUER-SUR-TREZEE, ET PAR COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE : ddpp-sei-lecimentroute@loiret.gouv.fr

LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE À LA MAIRIE D'OUZOUER-SUR-TREZEE, À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU LOIRET (SERVICE SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL) ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE DÉPARTEMENT DU LOIRET.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE, LE PRÉFET DU LOIRET STATUERA PAR ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.